

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°11/23

L'an deux mille onze le dix-huit mai à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués le douze mai deux mille onze, se sont réunis à la Mairie de Bois le Roi, sous la Présidence de Madame DELPORTE, Maire.

Étaient présents (17) : Mme DELPORTE, M. SEUILLOT, Mme LE QUELLENEC, M. NIVERT, Mme GRIZARD, MM. MONPERT, MAUBERT, TACCON, LEFEVRE, MALVOISIN, Mme DEKKER, M. CAMISULI, REMY, QUIOC, Mme BLAIS-PERRIN, M. BONY, Mme GIRE.

Procurations :(6):
Mme CLAUDET à M. SEUILLOT
Mme BELMIN à M. CAMISULI
Mme PARKER à M. MAUBERT
M. ALEMANY à M. LEFEVRE
Mme PRUZINA à M. TACCON
M. LEBEGUE à M. QUIOC

Excusés : (12): Mmes CLAUDET, BELMIN, PARKER, M. ALEMANY, M. LECLERCQ, M. DINTILHAC (jusqu'au point 3), Mmes DUCHENNE, PRUZINA, DESVALLEES, GUERIOT, MM. LEBEGUE, DAMOUR

Absents (0)

En exercice : 29
Présents : 17
Votants : 23

OBJET : TARIFS PERISCOLAIRES ANNEE 2011/2012

Madame le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer sur la proposition de tarifs pour les services périscolaires communaux pour l'année scolaire 2011/2012.

Définition des tranches pour toutes les prestations périscolaires concernées. Augmentation de 1,58 %, équivalent à l'augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2011.

TRANCHES	12ème du revenu annuel imposable
T1	$0 < R \leq 1122$
T2	$1122 < R \leq 1428$
T3	$1428 < R \leq 1836$
T4	$1836 < R \leq 2550$
T5	$2550 < R \leq 3264$
T6	$3264 < R \leq 4081$
T7	$R > 4081$
T8	Personnel communal
T9	Adultes et extérieurs

Tous les montants sont en €

TRANSPORT SCOLAIRE PRIMAIRE / MATERNELLE

Tarifs par enfant			
	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit
A l'année	64.25	52.06	38.98
Pour moins de 3 mois	21.37	17.30	12.21
Pour moins de 6 mois	42.75	34.61	24.43

TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE

Tarifs par enfant			
	1 ^{er} enfant inscrit	2 ^{ème} enfant inscrit	3 ^{ème} enfant inscrit
Du lundi au vendredi	84.19	71.11	66.46
Moins de 3 mois	27	23	21
Moins de 6 mois	54	46	43

TRANSPORT SCOLAIRE COLLEGE PRIMAIRE MATERNELLE

Frais de dossier par famille : 12 €

ETUDE DIRIGEE

Forfaits mensuels par famille	
Pour 1 enfant	40
Pour 2 enfants et plus	57.5

ACCUEIL DE LOISIRS

Selon revenus imposables du foyer dans lequel vit l'enfant - fournir feuille d'imposition 2009 avant la rentrée scolaire. La prise en compte d'un tarif dégressif, n'interviendra qu'à la date de transmission de ce document.

FORFAIT MATIN

TRANCHES	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	1.23	1.10	0.92
T2	1.56	1.41	1.18
T3	2.00	1.80	1.52
T4	2.47	1.96	1.58
T5	2.61	2.05	1.65
T6	2.72	2.14	1.73
T7	3.00	2.36	1.91

FORFAIT SOIR

TRANCHES	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	1.50	1.41	1.08
T2	1.89	1.79	1.39
T3	2.43	2.30	1.79
T4	3.01	2.47	1.85
T5	3.15	2.61	1.96
T6	3.32	2.72	2.05
T7	3.65	3.00	2.25

FORFAIT MATIN ET SOIR

TRANCHES	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	2.36	2.10	1.42
T2	2.98	2.67	1.82
T3	3.82	3.42	2.35
T4	4.74	3.68	2.44
T5	4.96	3.87	2.56
T6	5.21	4.05	2.69
T7	5.73	4.45	2.96

APRES ETUDE

TRANCHES	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	0.70	0.62	0.49
T2	0.88	0.80	0.65
T3	1.13	1.02	0.83
T4	1.41	1.09	0.86
T5	1.48	1.15	0.90
T6	1.55	1.21	0.94
T7	1.71	1.34	1.04

MERCREDI ET VACANCES JOURNEE COMPLETE

TRANCHES	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	6.58	5.61	4.10
T2	8.39	7.15	5.24
T3	10.78	9.20	6.74
T4	13.26	9.88	7.01
T5	13.92	10.37	7.35
T6	14.60	10.85	7.70
T7 et T8	16.05	11.94	8.49
T9	30	30	30

VACANCES ½ JOURNEE AVEC REPAS DANS LE CADRE DE STAGES SOUTIEN

TRANCHES	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	4.38	3.73	2.72
T2	5.58	4.76	3.48
T3	7.30	6.21	4.56
T4	8.83	6.58	4.67
T5	9.23	6.80	4.89
T6	9.73	7.23	5.12
T7 et T8	10.69	7.95	5.64

CLASSES DE DECOUVERTES / SEJOURS CENTRE DE LOISIRS
exprimé en % du tarif de base du coût délibéré en conseil municipal

TRANCHE	1°enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	50 %	85 %T1	65 %T1
T2	60 %	85 %T2	65 %T2
T3	70 %	85 %T3	65 %T3
T4	80 %	85 % T4	65 %T4
T5	85 %	85 % T5	65 % T5
T6	90 %	85 % T6	65 % T6
T7 et T8	*Tarif de Base	85 % T7	65 % T7

RESTAURATION SCOLAIRE

TRANCHES	1° enfant	2°enfant	3°enfant et plus
T1	1.64	1.47	1.39
T2	2.09	1.87	1.77
T3	2.40	2.16	2.03
T4	3.00	2.70	2.54
T5	3.20	2.87	2.71
T6	3.40	3.06	2.88
T7	3.74	3.36	3.17
T8	4.64		
T9	5.35		

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à **L'UNANIMITE**,

APPROUVE les tarifs pour les services périscolaires communaux, pour l'année scolaire 2011/2012.

Fait et délibéré à Bois le Roi le 18 Mai 2011
Publié le
Le Maire,
Nicole DELPORTE